

**MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
ET DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE**

Direction des Ressources Humaines

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

Tél : 20-21-90-47

N° **1236** /MENET/DRH

Abidjan, le

16 JUIN 2014

Le Directeur des Ressources Humaines

A*

**Objet : Dossiers des titularisés 2013
(DIAS-DIS-PPU)**

Mesdames et Messieurs les Directeurs
Régionaux de l'Éducation Nationale
et de l'Enseignement Technique

Dans le cadre de l'immatriculation **des titularisés 2013 (DIAS-DIS-PPU)** ;

J'ai l'honneur de vous transmettre, pour diffusion aux Inspecteurs de l'Enseignement Préscolaire et Primaire, l'état des dossiers à compléter à la Sous-Direction des Personnels des Ecoles Préscolaires et Primaires (SDPEPP), avant le 31 Juillet 2014 comme l'indique le calendrier de réception ci-joint.



Mamadou BARRO